

Envoi par courriel et par courrier

Québec, le 12 décembre 2003

Monsieur Robert Noël de Tilly
Bureau des changements climatiques
Ministère de l'Environnement
675, boulevard René-Lévesque est, Aile R.Lévesque
Boîte 30
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd.
De mande de renseignements complémentaires

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet précité la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2000 et 2001

Selon les évaluations du ministère de l'Environnement, les émissions de gaz à effet de serre au Québec seraient passées de 88,34 Mt éq. CO₂ en 2000 à 85,68 Mt éq. CO₂ en 2001 (document déposé DB15). La réduction de 2,66 Mt serait principalement attribuable au milieu industriel (2,12 Mt) ainsi qu'aux milieux résidentiel, commercial et institutionnel (0,69 Mt).

- Concrètement, dans chacun des principaux secteurs économiques responsables de la réduction, quels sont les changements qui auraient occasionné de telles baisses d'émission de gaz à effet de serre ?

Le recours à la filière thermique et les efforts québécois de réduction d'émission de GES

Selon TransCanada Energy Ltd., la centrale de cogénération proposée à Bécancour ajouterait 1,54 Mt éq. CO₂ aux émissions québécoises annuelles de gaz à effet de serre. Si elle était construite, la centrale au gaz à cycle combiné que Hydro-Québec propose à Beauharnois rejeterait de 2,17 à 2,45 Mt éq. CO₂ par année. Par ailleurs, le gouvernement québécois prévoit instaurer une quote-part de 800 MW pour la cogénération et, de façon générale, cherche à augmenter la part du gaz naturel dans le bilan énergétique du Québec (M. Réal Carbonneau, séance du 19 novembre en après-midi, p. 34 à 38).

1. Selon le Bureau sur les changements climatiques, le recours accru à des centrales thermiques est-il compatible avec le Plan d'action québécois sur les changements climatiques qui prévoyait favoriser les énergies renouvelables et restreindre l'usage des centrales thermiques à la satisfaction des besoins de pointe des Québécois (document déposé DB12, p. 37 et 38) ?
2. Quel serait l'effet des quelques Mt d'éq. CO₂ supplémentaires qui seraient émis annuellement par de nouvelles centrales thermiques et particulièrement par la centrale de cogénération de Bécancour sur les efforts québécois de réduction de rejet de gaz à effet de serre ?
3. Comment l'effort supplémentaire requis serait-il réparti entre les différents secteurs d'activités productrices de gaz à effet de serre ?